

REGLEMENT INTERIEUR Activité Pêche LIGAYA (étang des marais)

Ligaya, Montlouis-sur-Loire

Informations pratiques

Réserver

Les créneaux de pêche se réservent en ligne sur www.ligaya.fr.

La réservation vaut acceptation des conditions générales de vente (CGV) et du règlement intérieur ci-dessous, disponible sur le site www.ligaya.fr.

Créneaux et tarif

- Créneau de jour : de 9h à 20h
- Créneau de nuit : de 21h à 8h
- Tarif d'ouverture : 19 € TTC par créneau (11 h maximum), pour 1 pêcheur et 1 accompagnant maximum
- Permis : aucune carte de pêche n'est nécessaire (étang privé et fermé)
- Accompagnant : peut pêcher, dans la limite de 3 cannes au total pour les deux personnes
- Mineurs : acceptés, accompagnés d'un adulte responsable

Postes de pêche

L'étang compte 3 postes de pêche (voir plan joint). Le poste est choisi au moment de la réservation.

Accès au site

1. Après la réservation, vous recevez par mail une confirmation, accompagnée du règlement intérieur, avec le code du cadenas du portail.
2. Le portail doit être refermé derrière vous, à l'entrée comme à la sortie.
3. Les voitures se garent sur le parking du parc. L'accès aux postes se fait à pied jusqu'au poste réservé.
4. Arrivée et départ : pas d'heure limite d'arrivée, le code du cadenas reste valable pendant tout le créneau en cas d'empêchement. Le créneau se termine à l'heure prévue, le départ doit être effectué à l'heure. Tout dépassement entraîne la facturation d'un nouveau créneau de 19 € TTC.

Équipements et contact

- WC à disposition (voir plan) : accès libre à toute heure, avec un sens de circulation obligatoire indiqué sur le plan
- Contact de jour : 07 84 92 91 60
- Urgences : appelez directement les secours au 15 (SAMU), 18 (pompiers), 17 (police) ou 112

Règlement intérieur

1. Pêche

- Pêcher uniquement au poste réservé.
- 3 cannes maximum par créneau (pêcheur et accompagnant confondus), 2 hameçons maximum par canne.
- Tapis de réception et épuisette adaptée aux prises : obligatoires.
- No kill : toutes les prises sont remises à l'eau immédiatement, avec soin (mains mouillées, hameçons sans ardillon ou à ardillon écrasé).
- Filet ou sac de conservation : autorisé uniquement pour une courte rétention avant la photo et la remise à l'eau
- Tous les poissons peuvent être pêchés. Exception : les poissons-chats et les silures ne doivent pas être remis à l'eau : les garder au poste (seau ou bourriche) et prévenir l'équipe, qui vient les récupérer ; jamais de transport vivant ni de relâche ailleurs.
- Esturgeon : le remettre immédiatement à l'eau, avec précaution. Le signaler ensuite à l'équipe.
- Pêche au vif interdite.
- Amorçage : amorçage léger autorisé (1 kg maximum par créneau), graines et pellets bien préparés, amorçage au sang interdit
- Matériel : bateaux amorceurs, drones et sondeurs interdits
- Ne pas lancer vers les autres postes ni vers la berge opposée.
- Récupérer tout fil, plomb et hameçon, y compris cassés.

2. Sécurité

- La baignade est interdite.
- Pêche de nuit : lampe frontale obligatoire, ne pas éblouir les autres pêcheurs.
- Enfants : surveillance permanente d'un adulte, gilet de sauvetage conseillé.
- Alcool : consommation modérée tolérée ; exclusion immédiate en cas d'abus ou d'ivresse
- Bouées de sauvetage : des bouées anti-noyade sont disposées autour de l'étang. En cas de chute à l'eau, les utiliser et appeler immédiatement les secours.
- Berges : l'étang n'est pas éclairé ni clôturé et les berges ne sont équipées ni de barrières ni de filets de protection. Restez vigilants, surtout de nuit et avec des enfants.
- Chaque pêcheur pratique la pêche sous sa propre responsabilité, de jour comme de nuit. Il est responsable de lui-même, de ses accompagnants (en particulier des enfants, qu'il doit surveiller en permanence) et de son matériel. Guinguette Ligaya décline toute responsabilité pour tout accident, blessure, noyade, vol ou dommage lié à l'accès au site ou à la pratique de la pêche. La pêche se pratique à vos risques et périls.

3. Respect du site et des autres

- Respecter les autres pêcheurs.
- Silence : pas de musique, pas de haut-parleur, voix basses.

- Chiens interdits, même tenus en laisse.
- Feux, barbecues et réchauds. Cette règle s'applique aussi aux cigarettes en cas de sécheresse.
- Tentés, abris et bivouac : **autorisés uniquement la nuit entre 22H et 7H** (les tentes sont à plier et démonter la journée même si plusieurs créneaux de suite réservés).
- Véhicules : interdits hors du parking.
- Ne pas couper la végétation, ne pas déranger la faune, ne pas abîmer les berges.
- Déchets et mégots ramassés et rapportés. Laisser les lieux propres.

4. Réservation, annulation et retards

- Annulation : cf CGV sur le site ligaya.fr.
- Mauvaise météo (orage, vent fort) ou fermeture exceptionnelle de l'étang : cf CGV sur le site ligaya.fr
- Une réservation est personnelle : elle ne peut pas être cédée ni sous-louée, et seules les personnes réservées peuvent entrer.
- Retard : Pas de remboursement partiel ou total en cas de retard vs début du créneau
- Dépassement de l'horaire : tout dépassement entraîne la facturation d'un nouveau créneau de 19 € TTC

5. Sanctions

- Premier manquement : avertissement.
- Manquement répété ou faute grave (mise en danger, feu, no kill non respecté, dégradation) : exclusion immédiate sans remboursement, voire interdiction définitive d'accès à l'étang.

6. Vidéosurveillance

Le site est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens. Les images peuvent être consultées, en direct ou en différé, par les personnes habilitées de Ligaya et par son prestataire de sécurité, Securitas. Responsable du traitement : sarl Neoway Anim/ligaya. Durée de conservation : max 30 jours. Pour exercer vos droits d'accès : contacter Ligaya (coordonnées sur www.ligaya.fr). Un panneau d'information est affiché sur le site.

Acceptation

En réservant un créneau de pêche, j'accepte les CGV et le présent règlement intérieur, dont j'ai pris connaissance.

Toute personne ne respectant pas ces consignes pourra être exclue de l'étang.